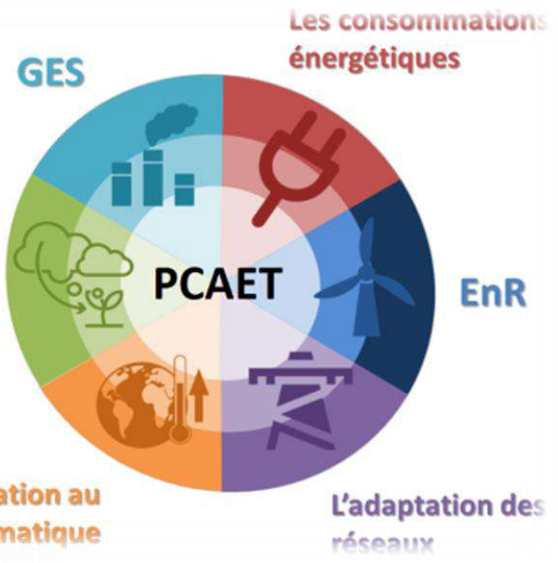




Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Vesoul Val de Saône



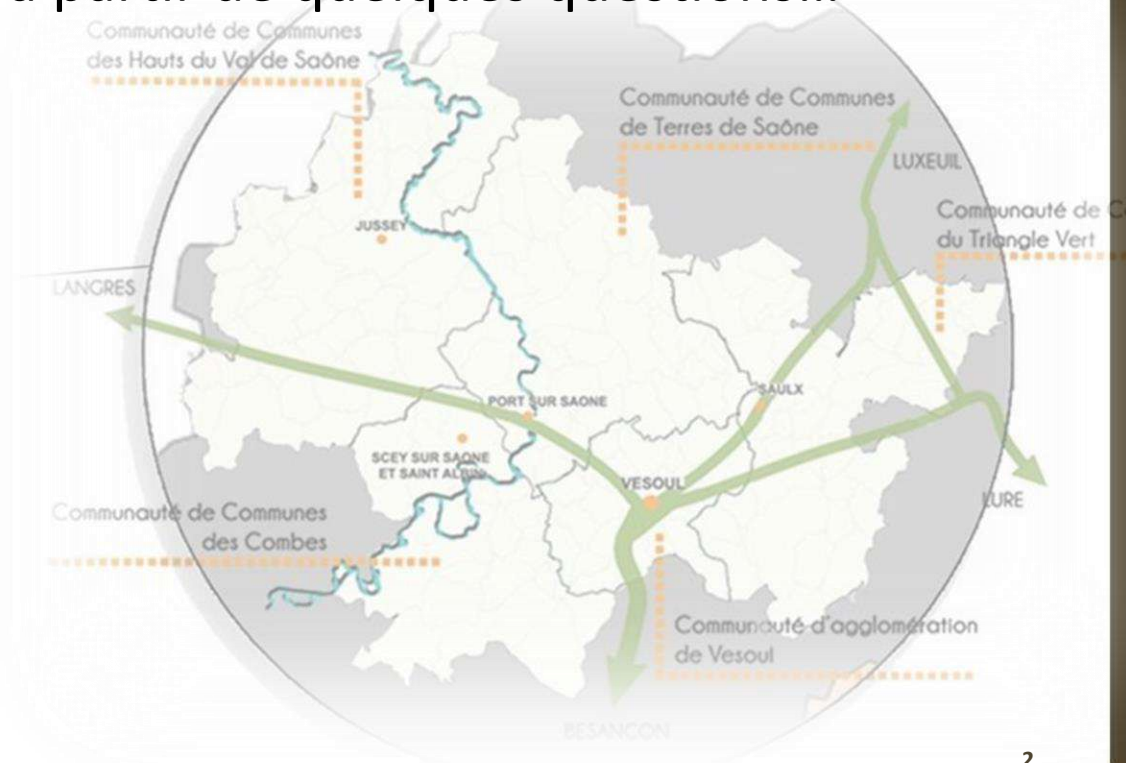
28 juin 2022





Les temps forts de la séance et à venir !

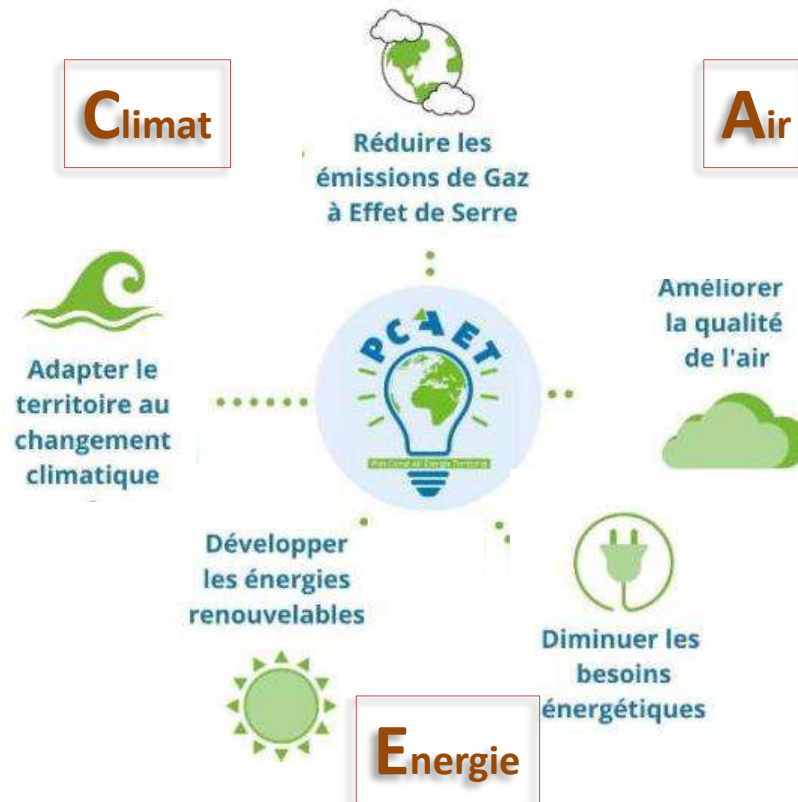
- **Première partie** : éléments clefs du PCAET et du territoire
- **Deuxième partie** : échanges sur les problématiques et sensibilités territoriales à partir de quelques questions...



Un PCAET, mais encore...

Plan

- **Planification** stratégique et opérationnelle
- Défini **pour 6 ans**, comportant des **objectifs**, un **programme d'actions** et un dispositif de **suivi**
- Répondant à des **objectifs réglementaires**



Territorial

- ⇒ agir localement : transports, agriculture, industrie, résidentiel, tertiaire
- ⇒ à l'échelle du PVVS et de chaque EPCI



Exemples de réalisations possibles

PCAET 2016-2022

Des panneaux solaires sur le toit de l'école de Raphèle

Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles commence à voir le jour

Le territoire est l'acteur principal de la politique de l'énergie. Le Pays d'Arles, territoire de référence nationale en matière d'énergie, a donc le privilège de mener à bien ce projet. Pour cela, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles commence à voir le jour

Le territoire est l'acteur principal de la politique de l'énergie. Le Pays d'Arles, territoire de référence nationale en matière d'énergie, a donc le privilège de mener à bien ce projet. Pour cela, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le territoire est l'acteur principal de la politique de l'énergie. Le Pays d'Arles, territoire de référence nationale en matière d'énergie, a donc le privilège de mener à bien ce projet. Pour cela, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le territoire est l'acteur principal de la politique de l'énergie. Le Pays d'Arles, territoire de référence nationale en matière d'énergie, a donc le privilège de mener à bien ce projet. Pour cela, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Le Parc des Alpilles défend une agriculture alternative

À Maussane, un forum met en valeur les pratiques agricoles respectant l'environnement

Quelle agriculture, quelle paysannerie, quelle agriculture respectant l'environnement. C'est la question qui a animé le forum organisé par le Parc des Alpilles à Maussane le 10 février dernier. L'objectif était de faire connaître et valoriser les pratiques agricoles alternatives et respectueuses de l'environnement. Le forum a été organisé par le Parc des Alpilles, en partenariat avec les acteurs du territoire. Le forum a été financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Le Parc des Alpilles défend une agriculture alternative

Le Parc des Alpilles défend une agriculture alternative. Le Parc des Alpilles est un territoire de référence nationale en matière d'énergie. Le Parc des Alpilles est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le territoire est l'acteur principal de la politique de l'énergie. Le Pays d'Arles, territoire de référence nationale en matière d'énergie, a donc le privilège de mener à bien ce projet. Pour cela, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le territoire est l'acteur principal de la politique de l'énergie. Le Pays d'Arles, territoire de référence nationale en matière d'énergie, a donc le privilège de mener à bien ce projet. Pour cela, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Le projet des centrales villageoises du Pays d'Arles est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Communauté de Communes Vallée des Baux/Alpilles

L'interco prête à intégrer son nouveau siège à St-Rémy



L'interco prête à intégrer son nouveau siège à St-Rémy

Électricité et biomasse: Nicolas Hulot choisit Tarascon

TRANSITION ÉCOLOGIQUE Le projet de Fibre Excellence fait partie des 11 nouveaux lauréats pour développer des installations de production d'électricité à partir de biomasse

L'annonce a été rendue officielle via un communiqué. Tarascon fait partie des 11 nouveaux projets d'installations de production d'électricité à partir de biomasse. Les projets choisis par Nicolas Hulot, ministre de la Transition Écologique et solidaire, ont été sélectionnés sur la base de critères de faisabilité, de rentabilité et de respect de l'environnement. Le projet de Fibre Excellence est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Fibre Excellence à Tarascon. À droite: le projet de Fibre Excellence fait partie des 11 nouveaux lauréats pour développer des installations de production d'électricité à partir de biomasse

Comment ça marche ? "Nous sommes très fiers d'avoir été choisis pour ce projet. C'est une grande opportunité pour notre territoire. Le projet de Fibre Excellence est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Comment ça marche ? "Nous sommes très fiers d'avoir été choisis pour ce projet. C'est une grande opportunité pour notre territoire. Le projet de Fibre Excellence est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le contrat de transition écologique du PETR est signé

La secrétaire d'État Emmanuelle Wargon est venue hier au Parc de Camargue

Le ministre de la Camargue a été le théâtre hier, de la signature du contrat de transition écologique (CTE) entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles et l'État, représenté par le préfète de Région Pierre Darrouzet et Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État chargée de la ministre de la Transition Écologique et solidaire. Fort de son plan climat, adopté en 2016, le PETR est engagé dans une démarche globale de transition énergétique et écologique qui lui a permis d'être retenu pour signer ce CTE. Il s'agit déjà d'actions à développer, impliquant plus de 70 acteurs publics et privés.



La secrétaire d'État Emmanuelle Wargon a retrouvé beaucoup d'acteurs locaux, hier au Parc de Camargue.

"Le rôle de l'État, c'est d'être un catalyseur". Emmanuelle Wargon. "Nous sommes très fiers d'avoir été choisis pour ce projet. C'est une grande opportunité pour notre territoire. Le projet de Fibre Excellence est un projet de territoire qui vise à développer une énergie renouvelable et locale. Le projet est porté par le Pays d'Arles, en partenariat avec les communes du territoire. Le projet est financé par le Fonds National de Développement Rural (FNDR) et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le ministre de la Camargue a été le théâtre hier, de la signature du contrat de transition écologique (CTE) entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles et l'État, représenté par le préfète de Région Pierre Darrouzet et Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État chargée de la ministre de la Transition Écologique et solidaire. Fort de son plan climat, adopté en 2016, le PETR est engagé dans une démarche globale de transition énergétique et écologique qui lui a permis d'être retenu pour signer ce CTE. Il s'agit déjà d'actions à développer, impliquant plus de 70 acteurs publics et privés.

Le ministre de la Camargue a été le théâtre hier, de la signature du contrat de transition écologique (CTE) entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles et l'État, représenté par le préfète de Région Pierre Darrouzet et Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État chargée de la ministre de la Transition Écologique et solidaire. Fort de son plan climat, adopté en 2016, le PETR est engagé dans une démarche globale de transition énergétique et écologique qui lui a permis d'être retenu pour signer ce CTE. Il s'agit déjà d'actions à développer, impliquant plus de 70 acteurs publics et privés.

"Monter en puissance sur le développement des énergies renouvelables" Nicolas Hulot



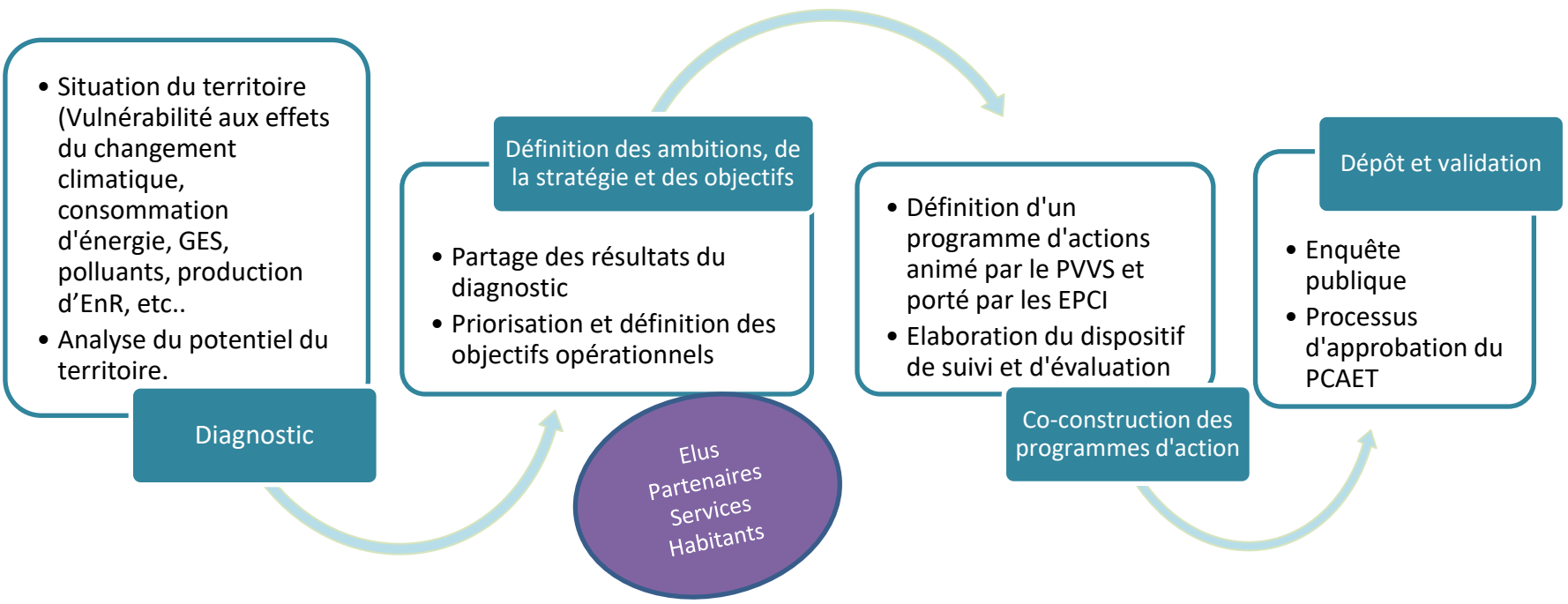


L'élaboration du PCAET du PVVS

Démarche, planning et évaluation



Les étapes réglementaires de l'élaboration du PCAET

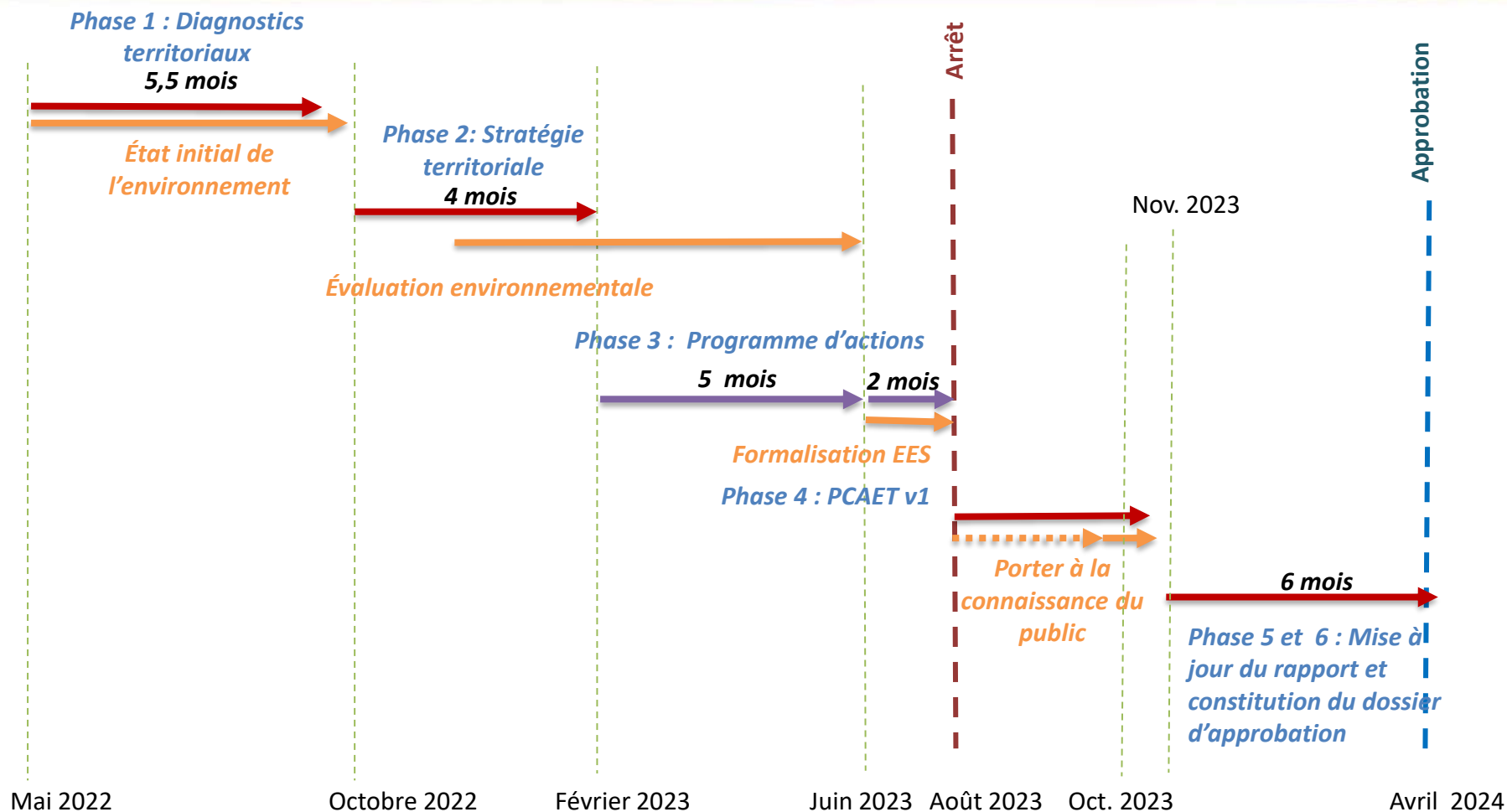


Mobilisation des acteurs du territoire et concertation





Synthèse du calendrier prévisionnel



Evaluation Environnementale Stratégique

Animation de la démarche

Partage et consolidation du diagnostic avec les acteurs du territoire

Séminaire stratégique des élus
- Club Climat

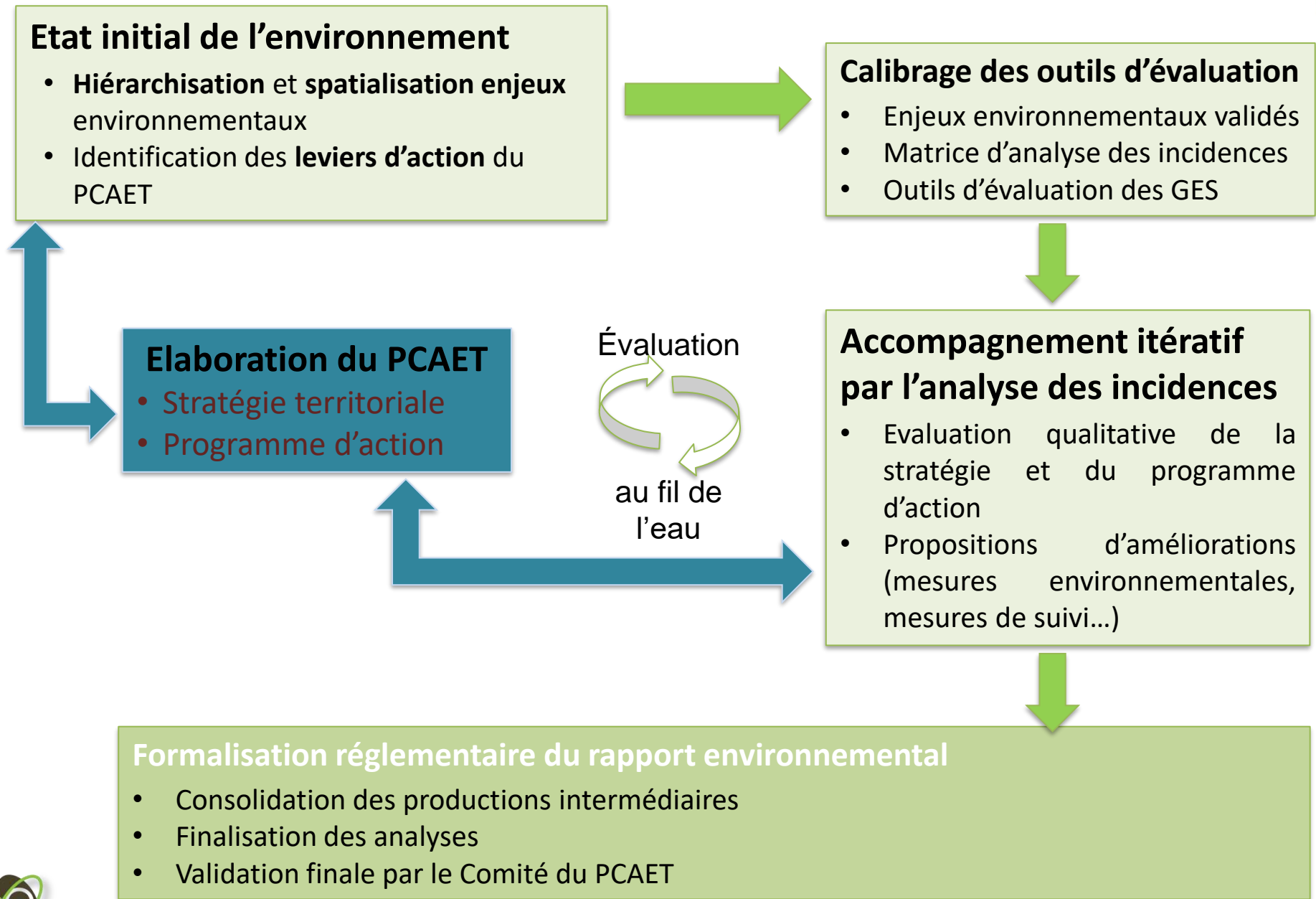
Ateliers de co-construction
- Clubs Climats

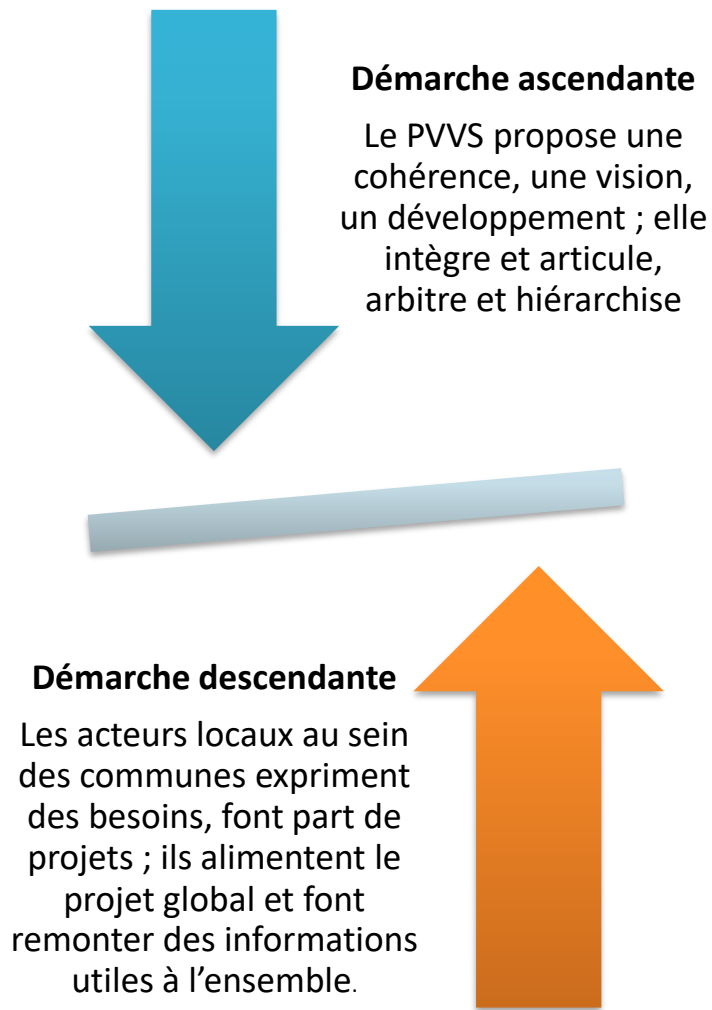
Enquête publique, analyse retours MRAe, PPA et public





L'évaluation environnementale stratégique





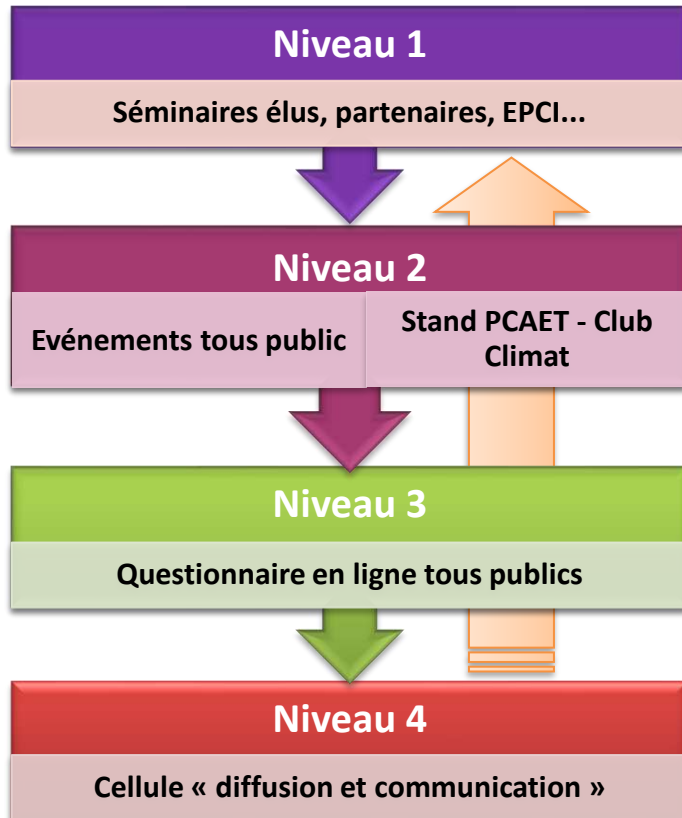
Le COPIL : instance de validation des éléments produits

Le COTECH : instance technique composée des représentants du PVVS et des 5 EPCI

Le Club Climat : instance conviviale de concertation citoyenne

Le groupement Ecovia-Akajoule : production des éléments techniques et animation de la démarche

4 niveaux d'actions de co-construction et de concertation pour assurer la pertinence de la stratégie et des programmes d'action



- Capitaliser le cadre réglementaire
- Nourrir l'élaboration du PCAET
- Anticiper les difficultés (acceptabilité des actions)
- Mobiliser des partenaires dans la mise en œuvre du Plan climat

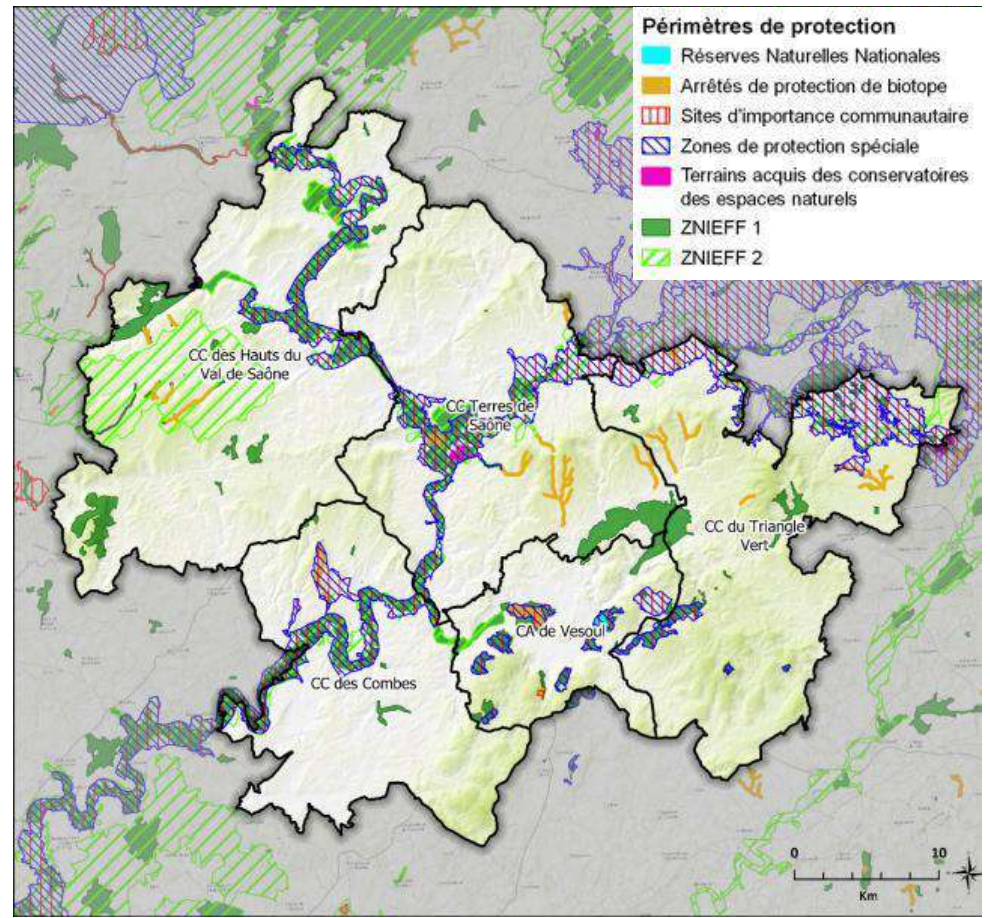
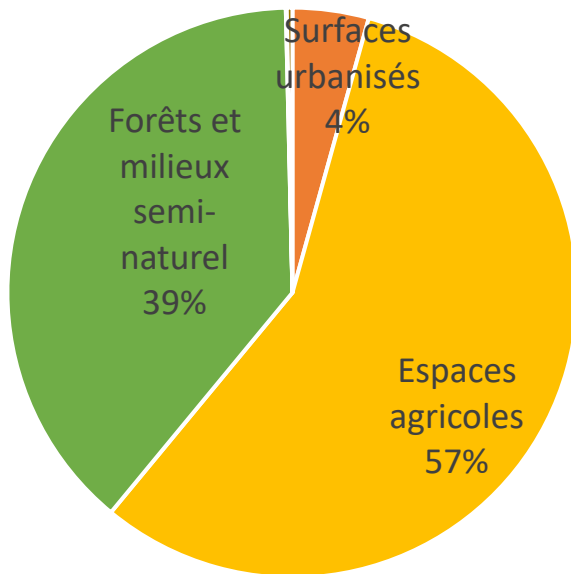
Chiffres clefs sur le territoire



Où en sommes-nous ?

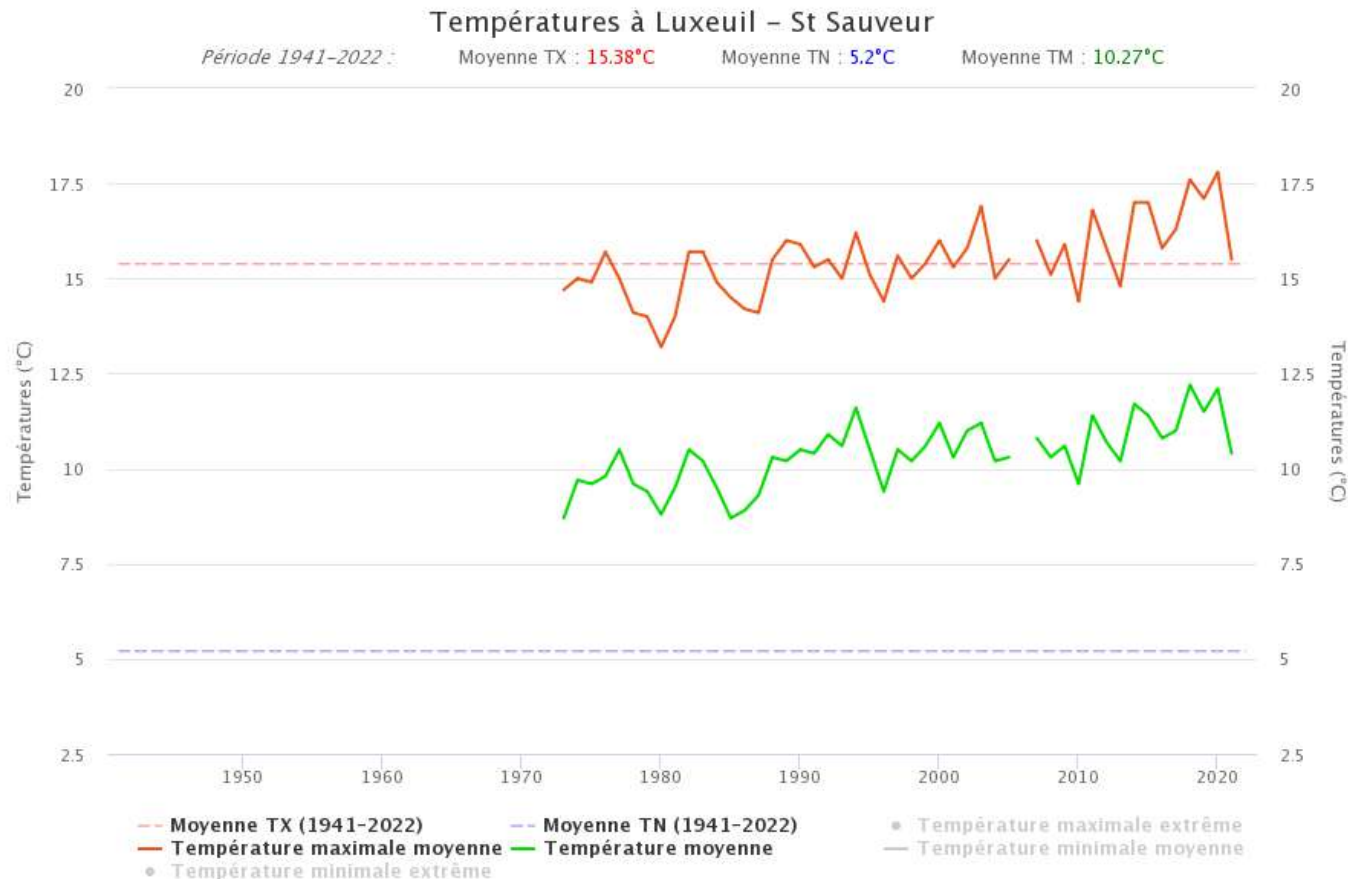
- Territoire étendu (167 500 ha) plutôt agricole
- Peu d'évolution des usages des sols entre 2012 et 2018
- Protection des espaces naturels (**18 758 ha : 11,2% du territoire**, 1834 ha sous protection forte : APPB, RNN du Sabot de Frotey et de la Grotte du Carroussel), RNR Grotte de la Baume.

Occupation du sol (Corine land cover 2018)

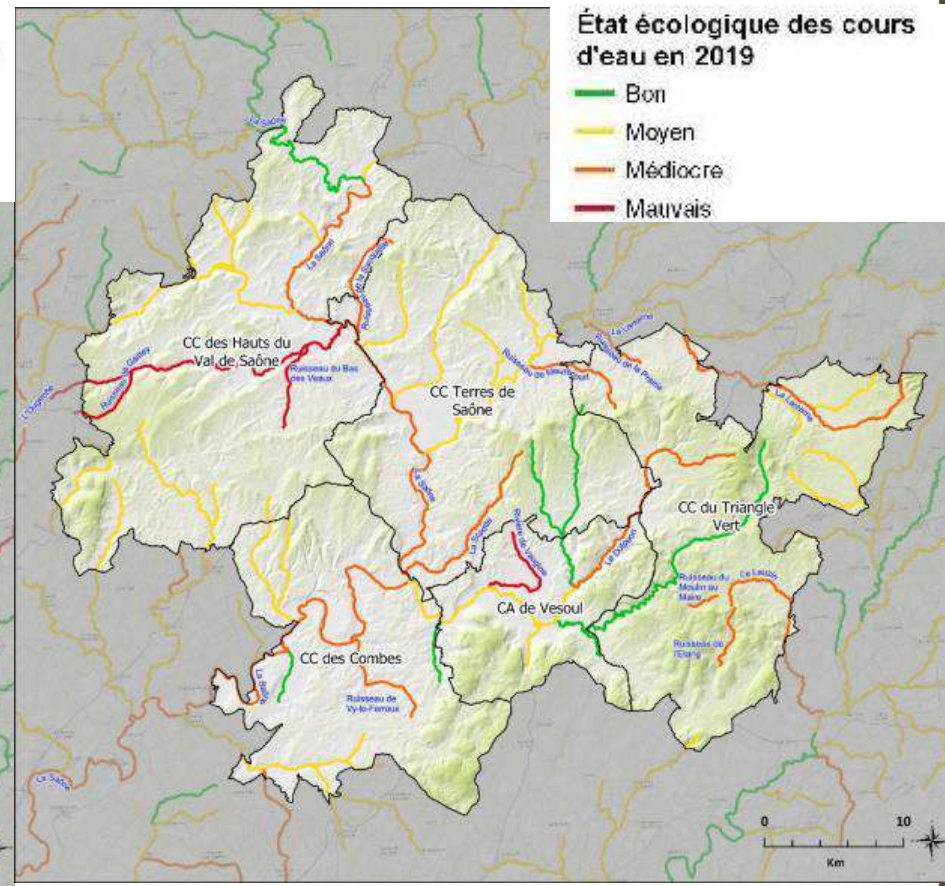
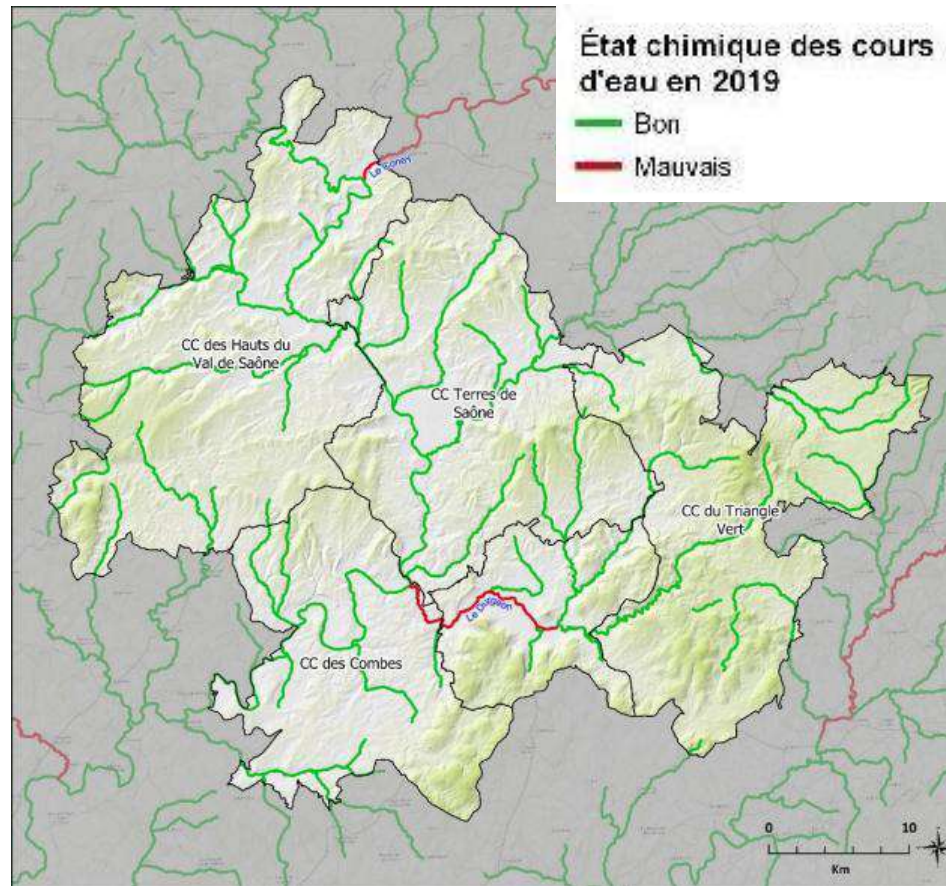


Hausse de la température moyenne annuelle de l'air

→ Entre la décennie 1959-1968 et celle de 2009-2018, la température moyenne s'est élevée de **+1,5°C à Luxeuil** (+1,3°C en Bourgogne-Franche-Comté).



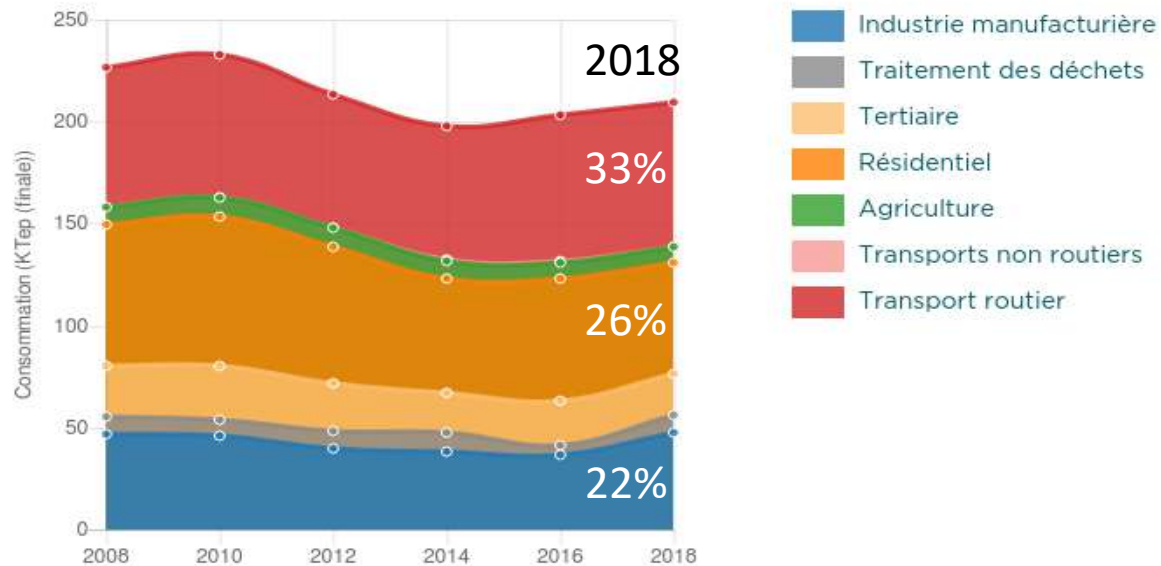
- 46 cours d'eau sur le territoire (en 2019) :
 - État écologique : 6 en bon état, 26 moyen, 12 médiocre et 2 mauvais (Rivière l'Ougeotte et de Vaugine)
 - Etat chimique : 44 en bon état, 2 en mauvais état (Durgeon aval, Le Côney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône)
- 9 masses d'eaux souterraines dont 1 en état chimique médiocre : FRDG123, Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône
- Evolution globalement positive de l'état des masses d'eau entre 2016 et 2019



Consommation totale : **2 420 GWh**, en 2018 (36 MWh/hab, Haute Saône 29 MWh/hab)

Evolution des consommations d'énergie à climat réel par secteur / Pays Vesoul Val de Saône 2022 (2008/2018)

Unité : ktep / Source : ENEDIS - GrDF - GRT - SICAE Est - SIEL Fourpéret - ATMO BFC - SDES



Réalisation OPTEER

- ⇒ déplacements pendulaires & logistiques, chauffage, process spécifique industriel
- ⇒ *Energie consommée en 2018 : 45% produits pétroliers, 19% électricité, 16% EnR, 14% gaz naturel*

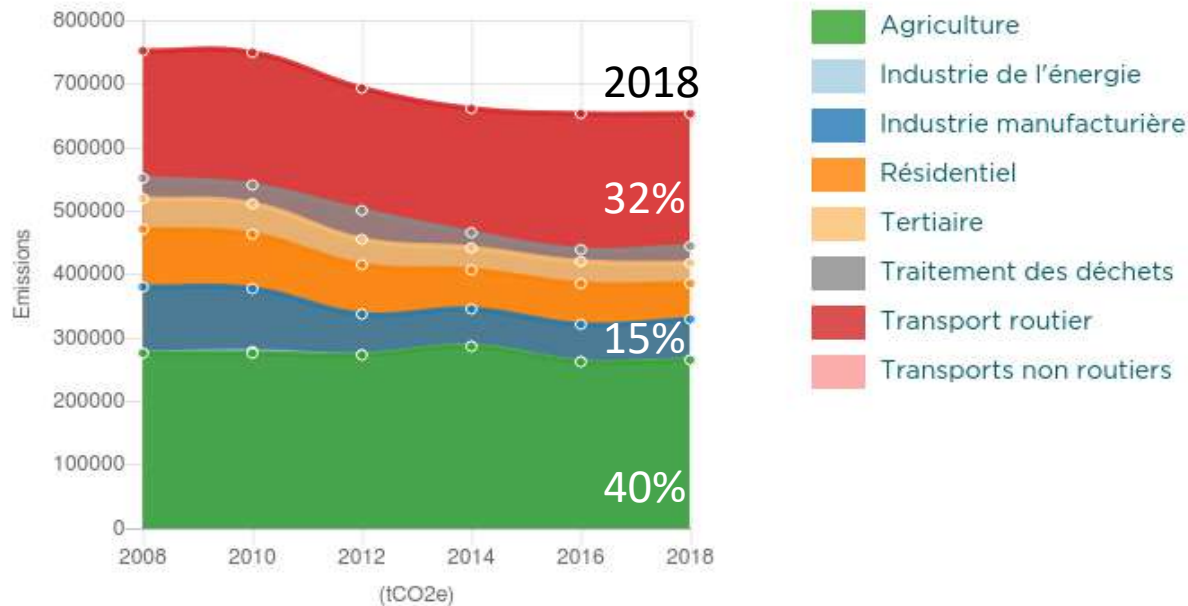
Emissions de GES : **662 ktCO_{2eq}** en 2018

PVVS : 9 tCO_{2eq}/hab VS Bourgogne 8 tCO_{2eq}/hab **/!\ émissions territoriales ≠ empreinte carbone**

Majorité des émissions non énergétiques, issues de l'agriculture.

Evolution des émissions de GES par secteur (PRG sur 100 ans) / Pays Vesoul Val de Saône 2022 (2008/2018)

Unité : tCO_{2e} / Source : ATMO BFC





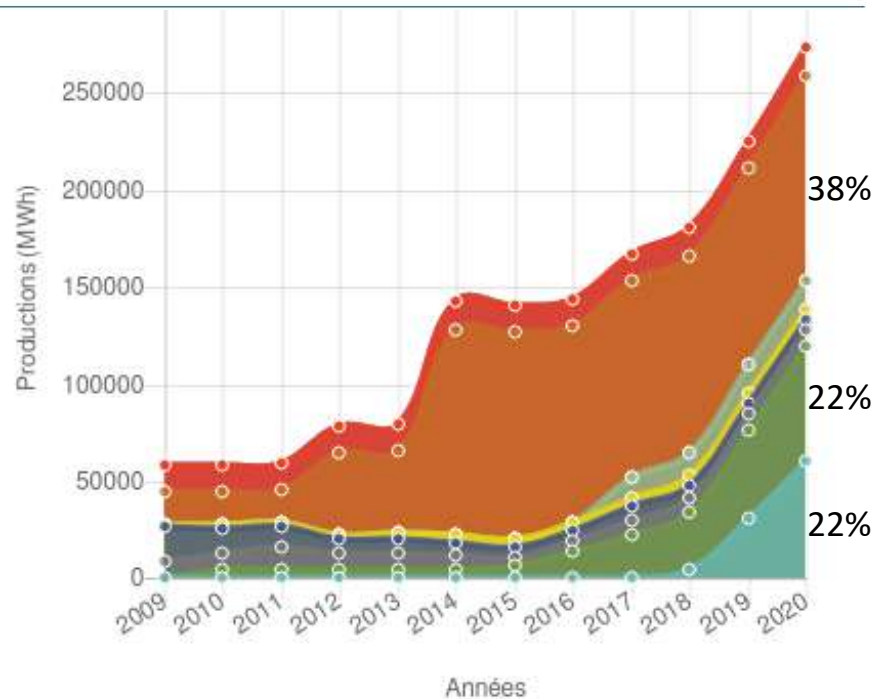
Premiers constats : production d'EnR

Production ENR (*hors bois des ménages*) : **273 GWh en 2020**, soit 11% de la consommation en 2018

La majorité de la production est issue de chaufferies bois agricoles et industrielles, d'unités de méthanisation et d'éoliennes
=> mix énergétique : électricité et chaleur renouvelable

Evolution des productions totales d'EnR par filière (hors bois des ménages) / Pays
Vesoul Val de Saône 2022 (2009/2020)

Unité : MWh / Source : ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Atmo Bourgogne-Franche-Comté, Alterre BFC, ENEDIS, RTE, SICAE-EST, SIEL, Régie Salins-les-Bains, Service des études statistiques (SDES), FIBOIS BFC



- Éolien (électricité) (Corrigée du climat)
- Méthanisaison (chaleur, électricité et injection)
- Valorisation des déchets (chaleur et électricité)
- Hydroélectricité (électricité) (Corrigée du climat)
- Solaire (chaleur et électricité)
- Valorisation du biogaz (chaleur, électricité et injection)
- Autres biomasses (chaleur)
- Bois-énergie - Chauffages urbains (chaleur)
- Bois-énergie - Chaufferies agricoles et industrielles (chaleur)
- Bois-énergie - Chaufferies collectives (chaleur)
- Bois énergie - Industrie de l'énergie (Electricité)

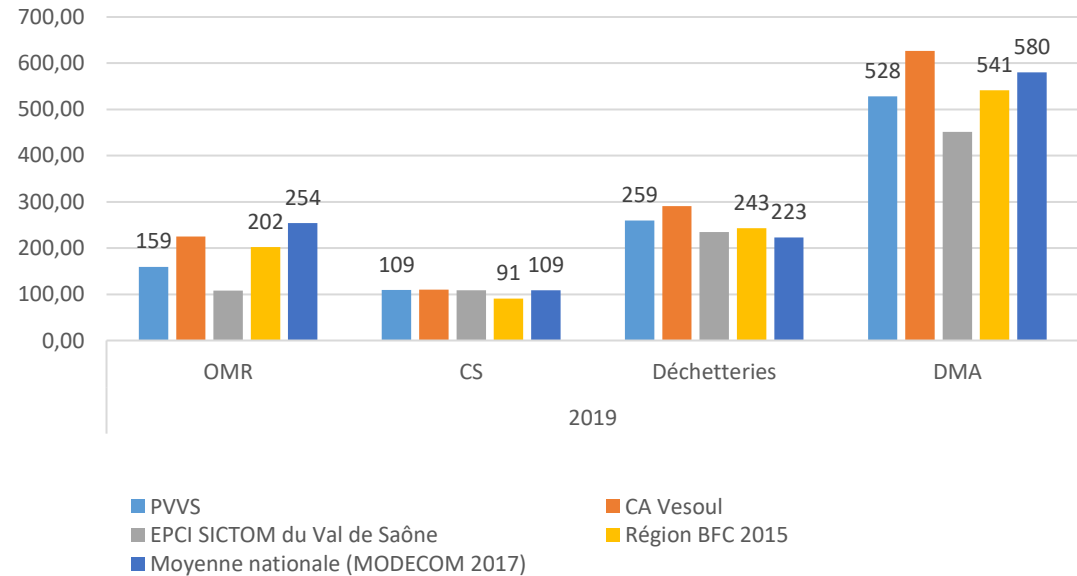




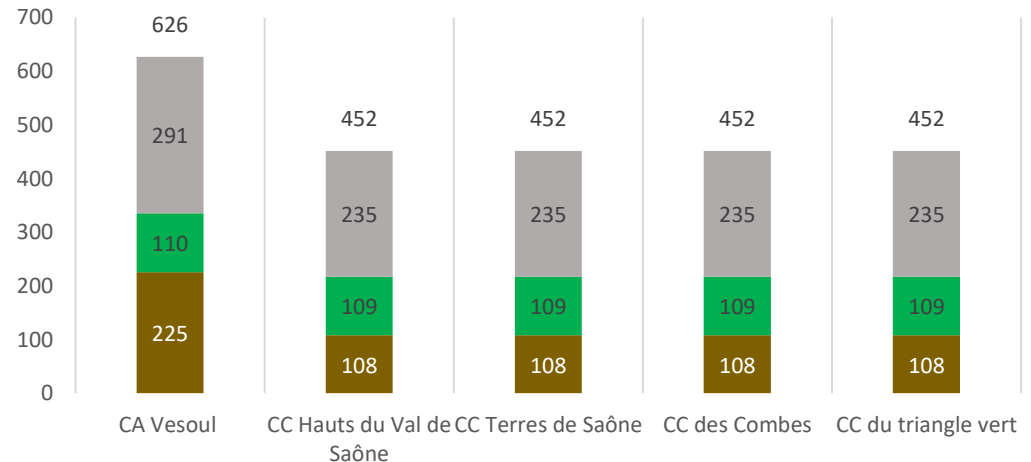
Premiers constats : gestion des déchets

- Quantité de DMA PVVS (528 kg/hab) en dessous des taux régionaux et nationaux
- Déchetterie: 48% des déchets collectés
- Faible taux de valorisation matière (33% pour CA Vesoul, 37% pour les autres EPCI)
- Production de DMA (notamment OMR) élevé sur la CAV
- 1 ISDD sur le territoire

Comparaison des DMA collecté par habitant avec d'autres territoires en 2019 (kg/hab) – RA SICTOM VDS, SYTEVOM, CA Vesoul



DMA par catégorie et par EPCI en 2019 en kg/hab, sources : RA SICTOM VDS, SYTEVOM, CA Vesoul 2019



Risques naturels sur le territoire :

- Inondations

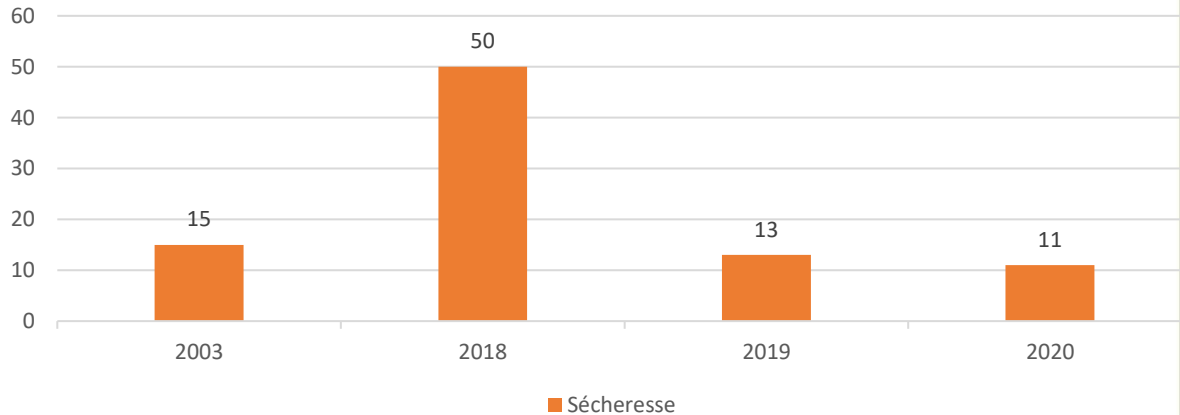
- Historique : Inondations généralisées en 1982 à l'échelle départementale, également en 1999
- Tendence à la baisse

- Sécheresse

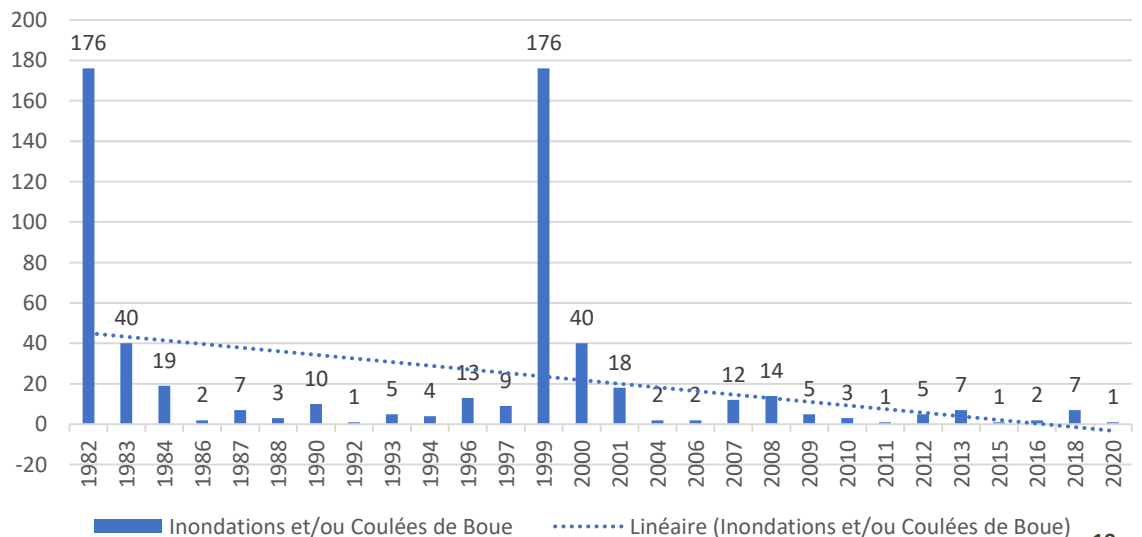
- Apparition récente du risque
- Evènements récurrents entre 2018 et 2020

- Mouvements de terrain : une occurrence en 1999 => toutes les communes du PVVS concernées

Nombre de communes ayant pris des arrêtés pour catastrophe naturelle : sécheresse entre 1982 et 2020 (source : Géorisques)



Nombre de communes ayant pris des arrêtés pour catastrophe naturelle : inondations et coulées de boues entre 1982 et 2020 (source : Géorisques)



Discussion autour du PCAET et du territoire



Quelles sont vos préoccupations sur le territoire ?

- Présentation du **diagnostic** : jeudi 20 octobre
- **Club climat** : 3 rencontres à partir de janvier 2023

- ▣ On recrute ! Vous êtes intéressés : pcaet.pvvs@vesoul.fr

- **Sondage habitants** :

- ▣ En ligne du 28 juin au 15 septembre

- ▣ Au près du PVVS,
des EPCI, des communes



- **Séminaire Ambitions des élus** : début décembre

-  **Ateliers scénarios et stratégie** : semaine du 5 décembre

